



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 17 mai 2022

RUE DES ECOLES – ACQUISITION DE LA PARCELLE CK 275

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Isabelle GUSMINI à Pascaline ALNO, Christine BARETTE à Ronan LOAS, Vagtang CROGUENNEC à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Pascal GUERIF

Présents : 29
Pouvoirs : 04

n°21

RUE DES ECOLES – ACQUISITION DE LA PARCELLE CK 275

Rapporteur : Cédric ORVÖEN

La parcelle CK 275 est restée appartenir aux consorts Audren. Cette parcelle est actuellement en partie aménagée en espace public (voirie).



Les propriétaires proposent la cession à titre gratuit de la parcelle d'une contenance de 38 m².

Les frais d'acte (notaire) sont à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2241-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 4 mai 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 05 mai 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de cette acquisition la régularisation du domaine public ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

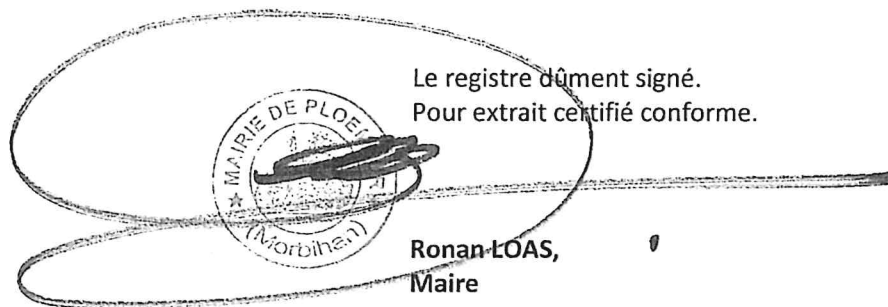
Affiché le **20 MAI 2022**

ID : 056-215601626-20220517-DB20220521-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite de la parcelle CK275, les frais d'acte (notaire) seront à la charge de la commune ;
- **APPROUVE** le classement dans le domaine communal ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE PLOEZ (Morbihan)'. Overlaid on this stamp is a large, fluid handwritten signature in dark ink. To the right of the stamp, the text 'Le registre dument signé. Pour extrait certifié conforme.' is printed. Below the signature, the name 'Ronan-LOAS, Maire' is printed.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan-LOAS,
Maire